

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoir : 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/03/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU
INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD
SULLI Bruno représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.**Secrétaire de séance** : Pascal BERGONNIER**DELIBÉRATION N° 82****RAPPORTEUR** : Jean-François FRAUDEAU**OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°9 DU 17 JANVIER 2019**

Il est rappelé que par délibération n°9 du 17 janvier 2019, le conseil municipal a approuvé la réalisation de travaux de rénovation dans deux classes (Langevin Wallon et Joliot Curie) et dans deux salles de l'accueil de loisirs sans hébergement pour un montant de 41 666,67 € HT.

Le conseil municipal est informé qu'il convient d'abroger cette délibération. En effet, les services de la Sous-Préfecture nous demandent de déposer un dossier par bâtiment.

Il convient donc de rédiger des délibérations distinctes qui sont soumises ce jour, à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de l'abrogation de la délibération n°9 du 17 janvier 2019,
- charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **09 AVR. 2019**
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

09 AVR. 2019

